

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 2009**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 3 décembre 2009, à 18 heures, salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT vice-présidents ; Madame Oksana ONIS, Messieurs Edmond REVELLAT, Maurice SIMONNET, Edouard STANIA et Bernard THOMAS, Maires ; et Mesdames Sulianne STANIA et Martine THERY et. MM. Philippe CUISSARD, Daniel REVELLAT (suppléant de Monsieur Jackie DERVOUOT excusé), Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN et Alain PUTHOIS et Michel RENAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Anne-Marie PERARD

Etaient aussi présente: Madame Josette CLEMENT conseillère communautaire suppléante de la commune de Vareilles.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel LEROY

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

#### **❖ Convention avec la Communauté de Communes du Sénonais pour l'accès aux déchèteries de Sens :**

Le 31 décembre 2009 la convention signée avec la Communauté de Communes du Sénonais autorisant l'accès aux déchèteries de Sens pour les habitants de la Communauté de Communes de la Vanne arrivera à échéance.

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Président à signer ladite convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour 3098 habitants, avec une participation financière de 1€ par an et par habitant.

\*\*\*\*\*

#### **❖ Convention de location pour le terrain de la décharge de Rateau :**

Le Président explique aux membres du Conseil la nécessité de rédiger une nouvelle convention de location avec le propriétaire du terrain de la décharge de Rateau. Les travaux de réhabilitation de la parcelle n'ayant pu être menés à bien par la Communauté de Communes, il est nécessaire de renouveler le bail de location pour les années 2009 et 2010, le temps de réaliser les plantations.

Après délibération, le Conseil décide d'établir une nouvelle convention de location pour ce terrain, d'une superficie de un hectare sur la parcelle cadastrée ZX27 (d'une contenance totale de 1ha59a58ca) au lieu dit 'Terres de la Ronce' sur la commune de Bagneaux (Yonne), pour un montant annuel de 466.40 € pour 2009, payable en une fois à terme à échoir, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2009.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette nouvelle convention.

#### **❖ Aménagement du terrain de la décharge de Rateau :**

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises compétentes afin de remettre en état cette parcelle avant de la restituer à son propriétaire.

#### **❖ Convention ATESAT**

Le Président présente aux membres du conseil le projet de convention établi par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et rappelle que la précédente proposition de convention ATESAT n'a pas été retenue puisque les éventuels travaux de voirie qui pourraient être réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes n'entreraient pas, pour des raisons de coûts évidentes, dans le cadre de la convention.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de ne pas approuver cette convention pour les raisons évoquées précédemment.

❖ **Création d'un poste de Rédacteur Chef – 10/35 ème**

Suite à la proposition du Centre de Gestion d'une promotion de grade pour le rédacteur principal, le président suggère au conseil communautaire la création d'un poste de Rédacteur Chef.

Le conseil accepte à l'unanimité et charge le président des démarches de création d'un poste Rédacteur Chef de 10/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

❖ **Suppression d'un poste de Rédacteur Principal – 10/35 ème**

Suite à la création et la promotion du Rédacteur Principal au poste de Rédacteur Chef (10/35) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil accepte, à l'unanimité, la suppression du poste de Rédacteur Principal (10/35<sup>ème</sup>) et charge le président des démarches de suppression de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

❖ **Personnel communautaire : régime indemnitaire.**

Le Conseil Communautaire,

Vu le régime indemnitaire instauré par délibération en date du 16 décembre 2008 (visa 19/12/08) et 9 Juillet 2009 (visa 16/7/09) ;

Décide de reconduire ce régime comme suit :

Dit que les indemnités pourront être versées aux fonctionnaires et aux agents non titulaires.

Dit que le Président fixera les attributions individuelles en fonction des critères liés au niveau de responsabilité, à la valeur professionnelle et à la discipline, au temps de présence, à l'absentéisme et aux astreintes demandées.

Précise que les indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.

Dit que le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

Dit que le nombre d'indemnités sera ajusté en fonction des variations d'effectif.

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget article 64 au budget primitif de chaque année.

Après en avoir délibéré,

❖ 1- Décide de reconduire le régime indemnitaire, sur la base des indemnités objet du décret 2002-61 du 14 janvier 2002 : **Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :**

**Agents de catégorie C :** Soit adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe : coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à une fois le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis.

GRADE	INDEMNITE	COEFF	MONTANT TOTAL ANNUEL	MONTANT TOTAL MENSUEL	BASE Connue au 1/10/09
Adjoint Admin 2ème CL	IAT	1	447.05 €		447.05 €

❖ 2 - **Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) :** objet du décret du 2002-63 du 14 janvier 2002

**Agents de catégorie B :** Soit Rédacteur principal ou Rédacteur Chef : Coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à deux virgule deux fois (2.2 fois) le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis. IFTS 3ème Catégorie.

**Agents de catégorie A :** Soit Attaché Territorial : Coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à deux virgule quatre fois (2.4 fois) le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis. IFTS 2ème Catégorie.

GRADE	INDEMNITE	COEFF	MONTANT TOTAL ANNUEL	BASE connue au 1/10/2009
Rédacteur IB>380 10/35ème	IFTS	2,2	536.52 €	853.55 €
Attaché 4/35è	IFTS	2.4	294.41 €	1073.36 €

❖ **3- Fixe le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires** objets du décret 2002-60 du 14 janvier 2002, et 2007-1630 du 19 décembre 2007 comme suit :

Agents de catégorie B et C relevant des services administratifs ou techniques, pour les heures réelles effectuées à la demande de l'autorité territoriale, sur décompte déclaratif, dans la limite maximale de 100 heures par an et par agent.

**Nombre d'heures : 100**  
**100**

**Valeur au 01/10/2008**

Adjoint technique territorial	IHTS	2	2 232,00 €	11,16 €	valeur moyenne IM 300
Adjoint Admin 2ème CL	IHTS	1,3	1 574,30 €	12,11 €	valeur moyenne IM 319
Rédacteur- réd ppal	IHTS	0,17	265,50 €	15,93 €	Valeur moyenne IM420
Rédacteur chef	IHTS	0,83	1 406,67 €	16,88 €	Valeur moyenne IM445
<b>Au total arrondi</b>			<b>4 100 €</b>		

❖ **Achat de mobilier urbain – travaux - prévisions budgétaires**

Le président demande aux conseillers de faire connaître rapidement leurs prévisions de travaux entrant dans les compétences de la Communauté de Communes.

Les communes suivantes suggèrent

- Bagneaux : le déplacement de l'aire de propreté, la création d'une aire de jeux, l'aménagement de la place du Village, la plantation d'arbustes et végétation.
- Chigy : l'achat de panneaux de basket
- La Postolle : remise en état de l'aire de propreté – (haie)
- Les Sièges : réfection du sol de l'aire de propreté, (la commission travaux se réunira sous peu pour étudier une solution)
- Foissy : carte communale.

Par ailleurs pour :

- le SIVV : changement de deux portes coupe feu – devis en cours.  
achat du panneau 'I', en lieu et place de celui qui est tombé,
- La déchèterie : remise en état de la porte (fermeture électrique),
- Pour les manifestations : achat d'un bandeau au logo de la Communautés de Commune, ainsi que de panneaux légers pour apposer des affiches, comme ceux existant déjà au SIVV.
- Commission tourisme – achat de panneaux signalétiques

❖ **Compte rendu de la commission tourisme**

Le président donne la parole aux représentants de la commission : Madame Roselyne Beyaert et Monsieur Daniel LAPOTRE :

Après avoir examiné le schéma de développement touristique de l'Yonne 2009-2011, la commission a retenu comme plan d'action 2010 les trois points suivants

- 1) développer les parcours de randonnées pédestres et VTT (cf. orientation n°3 axe 8 du schéma touristique de l'Yonne)
- 2) valoriser les grottes troglodytes de La Postolle (cf. orientation n°3 axe 7)
- 3) créer des liens avec les pôles touristiques voisins : Cerisiers, Aix en Othe,... (cf. orientation n°1 axe2)

Les dossiers sur lesquels la commission travaille actuellement sont :

- ❖ La mise en place d'un circuit pédestre et VTT, avec signalétique, notamment la mise en valeur de la Zone naturelle des Clérimois, et un circuit sur les communes de Vareilles – Les Sièges – Chigy.

A cet effet il est demandé aux conseillers :

- pour le balisage des randonnées, de signaler leur besoin de panneaux sur les circuits pédestres existants.

- de prévoir dans la mesure des possibilités une visite du village lorsqu'un groupe de randonneurs est annoncée.

- ❖ Les travaux avec l'APVV, la liste des monuments ou sites remarquables est validée par le conseil et sera donc transmise à Monsieur Stenuit.
- ❖ La valorisation du site des grottes de La Postolle.

#### ❖ **Achat d'une plastifieuse –**

Le président informe qu'il a été procédé à l'acquisition d'une plastifieuse pour nous permettre de mieux conserver les informations affichées, notamment à la déchèterie et aux aires de propreté. Une décision modificative est nécessaire pour procéder aux écritures comptables relatives à cet achat.

#### ❖ **Décision modificative – achat de matériel de bureau**

Pour permettre l'achat de matériel de bureau le conseil communautaire accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

- Compte 2313 – 000 : - 466 €
- Compte 2183 – 000 : +466 €

### **Questions diverses**

#### **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le président rappelle aux Maires de bien mentionner :

« **délivré sous réserve de l'accord relatif à l'assainissement individuel** » sur les Certificats d'Urbanisme et Permis de Construire délivrés depuis que la Communauté de Communes a pris la compétence SPANC.

Par ailleurs, un projet de règlement de SPANC sera envoyé par courrier électronique à chaque commune, afin d'être étudié avant de délibérer pour l'adopter.

#### **Problème de manque de médecins**

A la demande de Monsieur Edouard Stania, le problème relatif au manque de médecins et de personnel de santé dans nos communes rurales, fut évoqué et a donné lieu à un long débat. C'est un problème grave. Une étude a déjà été réalisée, mais rien ne peut être mis en place sans l'aval des médecins déjà installés. Le président précise néanmoins que toute nouvelle solution proposée sera étudiée diligemment.

#### **Consultation d'entreprises**

Une consultation d'entreprises est lancée pour l'entretien des espaces verts communautaires sur les communes de Foissy, Chigy, Vareilles ainsi que sur la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque.

#### **Compte- rendus présentés :**

- ❖ NATURA 2000 – DDEA de l'Yonne – Protection des Orchidées
- ❖ Yonne Développement - Le Président rappelle aux communes de ne pas payer la cotisation dans la mesure où la Communauté de Communes règle celle-ci à leur place.
- ❖ Atlas des Zones Inondables – Phase finale de l'étude complémentaire- réduction des zones en aléas faible et moyens.
- ❖ Commune de Malay le Grand – Mise en Œuvre de la procédure de révision du POS en PLU.

L'ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.